



SÉANCE
ORDINAIRE
17 SEPTEMBRE
2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Réservation des 4 terrains pour le pickleball
- Installation d'un boyau d'eau pour nettoyer les VR au camping

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

4.2 Correspondance

- 4.2.1 Certificat de reconnaissance – Municipalité amie des aînés

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024

6.2 Dépôt du rapport de la mairesse concernant les dépenses encourues des mesures d'urgence

6.3 Le Conseil mandate le signataire de la demande d'aide financière à déposer le projet

6.4 Obtention de l'accréditation Parq dans les délais impartis

6.5 Obtention d'une cote écoresponsable de 50% ou plus émise par Les Pages vertes dans les délais impartis

6.6 Entente de location de la gare pour ChocoMotive

6.7 Entente de location de la gare pour Tourisme Outaouais

7. Ressources humaines

7.1 Période probatoire de l'employé numéro 13-0027

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 31 août 2024

8.4 Transfert de fonds provenant des taxes complémentaires et des mutations



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

10.2 Nouvelle conception de la jetée D et B de la marina

10.3 Nouvelle procédure d'hivernisation des quais de la marina

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

11.2 Achat d'un GPS pour la cartographie des infrastructures municipales

11.3 Nomination des officiers pour le règlement 961-2023 – compteurs d'eau potable

12. Communication, loisirs et culture

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

12.2 Installation d'un nouveau module de jeux pour les jeunes enfants au parc Biron

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 968-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructures du secteur de la montagne

13.2 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 530-2024 « relatif au coût des travaux de raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout » abrogeant le règlement numéro 530-96

13.3 Adoption du règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

14. Affaires diverses

14.1 Demande concernant l'installation de mesures de sécurité supplémentaires devant l'école Saint-Michel

14.2 Mandat pour l'installation de la pompe à la station de pompage de la rivière Saumon

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



**SÉANCE
ORDINAIRE
17 SEPTEMBRE
2024**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **17 septembre 2024 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes et Benoît Millette.

Les conseillers Jean-Philippe Comeau, Dominique Primeau et la conseillère Jésabelle Dicaire ont motivé leur absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 7 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

La maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2024-09-154

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Réservation des 4 terrains pour le pickleball
- Installation d'un boyau d'eau pour nettoyer les VR au camping

4. Parole à la maire et correspondance

4.1 Parole à la maire

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

- 4.2.1 Certificat de reconnaissance – Municipalité amie des aînés



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

5. Période de questions aux citoyens

Il y a eu question de :

- L'état du chemin du Golf
- Les dos d'âne du chemin du Golf
- La fin du bail du Centre d'action culturelle
- Les lumières et lampadaires
- Le module de jeux au parc Biron
- L'entretien du parc Biron
- Un jet qui ne fonctionne pas aux jeux d'eau
- Accès à l'information, entente avec l'école

6. Greffe et affaires juridiques

2024-09-155

6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024, déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Dépôt du rapport de la mairesse concernant les dépenses encourues des mesures d'urgence

La mairesse a décrété la mesure d'urgence le 14 mai 2024.

Première situation : Un soudain affaissement sera la cause du refoulement longeant la rue Dollard. La municipalité a dû réparer 685 pieds du système d'égout – remise à neuf pour une somme de 78 683.07\$ incluant les taxes ;

Deuxième situation : Une soudaine pression a causé un bris du système d'égout principal de la municipalité, le bris situé sur la propriété sise au 545 Notre-Dame. La municipalité a complété la réparation pour une somme de 5005.72\$ incluant les taxes.



2024-09-156

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6.3 Le Conseil mandate le signataire de la demande d'aide financière à déposer le projet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire déposer une demande d'aide financière au programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux – DOTPR.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario B. Briggs comme signataire ;

QUE la municipalité certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets, et que le présent engagement a été consigné dans les procès-verbaux de notre organisme ;

QUE la municipalité autorise le Ministère à utiliser certains renseignements de nature stratégique aux fins d'étude, de recherche et d'évaluation.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-157

6.4 Obtention de l'accréditation Parq dans les délais impartis

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a déposé une demande au programme d'aide financière DOTRP ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des exigences est d'obtenir l'accréditation Parq.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

QUE la municipalité de Montebello s'engage à entreprendre la démarche d'accréditation Parq sur confirmation de l'octroi d'une subvention et à obtenir cette accréditation au plus tard à la date prévue du dernier versement de la subvention du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs à la demande d'accréditation Parq.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-158

6.5 Obtention d'une cote écoresponsable de 50 % ou plus émise par Les Pages vertes dans les délais impartis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire déposer une demande d'aide financière au programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux – DOTPR ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des exigences est d'obtenir une cote écoresponsable de 50 % ou plus émise par Les Pages vertes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à obtenir une cote écoresponsable de 50 % ou plus émise par Les Pages vertes dans un délai imparti.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-159

6.6 Entente de location de la gare pour ChocoMotive

CONSIDÉRANT QUE l'entente de location vient à échéance à la fin de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le locateur et le locataire désirent renégocier l'entente.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à négocier au nom de la municipalité une nouvelle entente avec le locataire pour une durée de 5 ans ;

PRÉSENTER aux membres du conseil ladite entente au prochain caucus ;

DÉPOSER ladite entente à une prochaine séance pour adoption.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-160

6.7 Entente de location de la gare pour Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'entente de location de Tourisme Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais joue un rôle important dans le développement économique de la région.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à négocier au nom de la municipalité une nouvelle entente avec le locataire pour une durée de 5 ans ;

PRÉSENTER aux membres du conseil ladite entente au prochain caucus ;

DÉPOSER ladite entente à une prochaine séance pour adoption.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2024-09-161

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Ressources humaines

7.1 Période probatoire de l'employé numéro 13-0027

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire vient à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier monsieur Mario B. Briggs ont été présentés au Conseil.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER la fin de la période probatoire de Madame Emanuelle Champagne à titre de greffière adjointe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

2024-09-162

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'août 2024.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1714 à 1737 d'une somme de 49,867.64\$ les dépôts direct numéro 639 à 654 d'une somme de 43,906.47\$ les chèques numéro 8053 à 8055 et numéro 8085 à 8126 d'une somme de 138,286.66\$ du mois d'août 2024 totalisant une somme de 232,060.77\$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 août 2024

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 août 2024.

2024-09-163

8.4 Transfert de fonds provenant des taxes complémentaires et des mutations

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un excédent/surplus provenant des mutations, taxes complémentaires, tarifications d'entente et de facturation totalisant une somme de 98 652.11\$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a présenté ces recommandations au Conseil.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE PAYER le règlement d'emprunt numéro 637-2004 au montant de 31 425\$ relatif au camion de pompier ;

D'INVESTIR en immobilisation, une somme de 25 000\$ pour l'achat d'une soudeuse d'aluminium et pour la nouvelle conception des quais de la marina ;

D'INVESTIR en immobilisation, une somme de 10 000\$ pour faire l'achat du GPS professionnel pour le département d'urbanisme ;

D'INVESTIR en immobilisation, une somme de 28 500\$ pour des réparations à la gare ;

DE DÉPOSER une somme de 4 727.11\$ dans le compte bancaire numéro 0603700-ET5 pour les élections.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois d'août 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport des mois de juillet et août 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.



2024-09-164

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10.2 Nouvelle conception de la jetée D et B de la marina

CONSIDÉRANT QU'IL y a une problématique d'ancrage pour les derniers 120 pieds de la jetée D conformément au plan et devis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenté de corriger la situation en installant d'autres blocs de ciment ;

CONSIDÉRANT QUE le fond marin ne coïncide pas avec la présente conception.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le déplacement des trois derniers quais de la jetée D mesurant une distance de 120 pieds;

QUE ces quais mesurant 120 pieds remplacent la jetée B en permanence;

QUE les dépenses d'installation, incluant la réfection de la ligne électrique, la ligne d'eau potable et les doigts de quai, soient prises dans la somme du 25 000\$ réservé pour la nouvelle conception de la marina;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs et le directeur des travaux publics et gestion des eaux Éric Cayer, à compléter cette nouvelle conception dès la fermeture de la marina de l'année 2024.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-165

10.3 Nouvelle procédure d'hivernisation des quais de la marina

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle conception est en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus la nécessité de transporter et d'entreposer les quais à la marina du Château Montebello pendant la saison hivernale.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ENTREPOSER les quais à la marina de Montebello pour la saison hivernale.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois d'août 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.



2024-09-166

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.2 Achat d'un GPS pour la cartographie des infrastructures municipales

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une meilleure connaissance de l'emplacement de nos infrastructures en surface et souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un GPS de haute précision permettra de collecter de l'information et des données sur nos infrastructures avec une précision au centimètre prêt ;

CONSIDÉRANT le devis numéro 00476094 du fournisseur CANSEL au montant de 18 753.90 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la somme disponible au budget.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé Mario B. Briggs à procéder à cet achat auprès du fournisseur CANSEL au montant de 18 753.90 \$ plus taxes ;

DE COMPTABILISER la dépense au poste budgétaire numéro 02 61000 726.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Nomination des officiers pour le règlement 961-2023 – compteurs d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'il est de bonne pratique de nommer les officiers municipaux dans nos règlements afin qu'ils puissent appliquer les dispositions des différents règlements ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 961-2023 relatif à l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels est présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello doit expressément désigner à cette fin des officiers par résolution du conseil municipal, afin d'appliquer les dispositions dudit règlement et à émettre un constat d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre de ses dispositions.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestions des eaux, madame Priscilla Melançon, directrice en urbanisme et environnement, et madame Carol-Anne Trottier, inspectrice en urbanisme et environnement, à appliquer les dispositions du présent règlement et à émettre un constat d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre de ces dispositions.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-167
Résolution
2024-09-167
Abrogée le 18 novembre 2025
Par la résolution
2025-11-205 (E)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois d'août 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-09-168

12.2 Installation d'un nouveau module de jeux pour les jeunes enfants au parc Biron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil continue sa mission d'améliorer ses effectifs sportifs et de loisir ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette mission, une subvention fut obtenue pour installer un nouveau module pour jeunes enfants au parc Biron, car l'ancien module ne répondait plus aux normes de sécurité et a dû être démantelé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises spécialisées furent consultées et divers modèles furent soumis ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désirait consulter la population sur les choix offerts, un sondage fut envoyé à toutes les adresses postales et sur le site web de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens et citoyennes ont répondu, ce qui a permis au Conseil de s'en inspirer pour prendre une décision et il apprécie grandement l'intérêt et la participation de la population ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage n'est pas un référendum et qu'il n'est qu'un outil parmi tant d'autres pour assister le Conseil dans sa réflexion et ses discussions, il n'y a pas lieu de publier le résultat du sondage.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

QUE le module de Tessier Récréo-Parc, option no 4 est choisi par le Conseil, avec l'option de couleurs devant s'agencer avec les couleurs des autres modules déjà en place ;

QUE le Conseil instruit l'administration municipale de procéder à l'achat de ce module et à son installation selon les règles d'art, le tout dans les meilleurs délais ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier Mario B. Briggs, de procéder à l'achat du module de jeux auprès du fournisseur Tessier Récréo-Parc au montant de 69 587.81\$ plus taxes ;

DE COMPTABILISER la dépense au poste budgétaire numéro 02 70152 725.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 968-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructures du secteur de la montagne

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 968-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructures du secteur de la montagne est déposé et un avis de motion est donné par Pierre Bertrand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

13.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 530-2024 « relatif au coût des travaux de raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout » visant à remplacer le règlement numéro 530-96

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 530-2024 « relatif au coût des travaux de raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout » visant à remplacer le règlement numéro 530-96 est déposé et un avis de motion est donné par Benoit Millette à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2024-09-169

13.3 Adoption du règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2024-09-170

14. Affaires diverses

14.1 Demande concernant l'installation de mesures de sécurité supplémentaires devant l'école Saint-Michel et la rue Owens

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Michel a fait une demande à la municipalité, de prendre des mesures pour s'assurer que les automobilistes respectent la signalisation et évitent de mettre en danger les nombreux enfants qui traversent la rue Bonsecours à l'intersection de la rue Napoléon ;

CONSIDÉRANT QU'il fut constaté que de nombreux automobilistes omettent de respecter l'enseigne d'arrêt et la traverse peinte sur la chaussée ;

CONSIDÉRANT QU'une présence policière fut requise et effectuée à quelques reprises ;

CONSIDÉRANT QUE la Sureté du Québec a des ressources limitées sur le territoire de la MRC Papineau et qu'une présence policière plus fréquente n'est pas possible ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est compromise et que la municipalité a la compétence pour prendre certaines mesures ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est une priorité pour la municipalité, l'école et toute la communauté ;

CONSIDÉRANT QU'une autre situation perdure à un autre endroit, soit sur la rue Owen, où très fréquemment des automobilistes ne respectent pas la limite de vitesse de 30 km/h et circulent trop rapidement sur cette rue où habitent et circulent plusieurs jeunes enfants ;

CONSIDÉRANT QUE sur la rue Owens plusieurs terrains sont bordés de haies obstruant la présence de piétons et particulièrement de jeunes enfants.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'INSTALLER un bollard sur la rue Bonsecours près de l'école ;

D'INSTALLER également sur la rue Bonsecours un dos-d'âne à un endroit approprié afin d'obliger les automobilistes à ralentir et à faire l'arrêt réglementaire à l'intersection de la rue Bonsecours et Napoléon, juste devant la traverse de l'école ;

D'ÉTUDIER la situation sur la rue Owens et déterminer la meilleure mesure afin de s'assurer que les automobilistes respectent la vitesse de 30km/h, et de prendre cette mesure dans les meilleurs délais ;

D'INSTRUIRE le directeur général agréé et greffier trésorier Mario B. Briggs, et le directeur des travaux publics et gestions des eaux Éric Cayer, de mettre en place ces dites mesures.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



2024-09-171

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14.2 Mandat pour l'installation de la pompe à la station de pompage de la rivière Saumon

CONSIDÉRANT QU'EN mai 2023, le Conseil a approuvé la résolution 2023-05-84 soit l'achat de la pompe à la station de la rivière Saumon ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu plusieurs soumissions.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission numéro 20240202 de l'entreprise Construction Chartrand pour une somme de 9 930\$ plus taxes ;

DE COMPTABILISER la dépense dans le poste budgétaire 02-41202-526.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question :

- Les 3 bancs au parc Biron
- La boite du Carré de sable au parc
- Entretien de l'herbe à poux sur le territoire de la municipalité
- Utilisation de la salle de conférence pour le Centre d'action culturelle

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

- Trou sur la rue des Mille-fleurs
- Quel était le montant du programme d'aide pour le module de jeux du parc Biron

2024-09-172

17. Levée de la séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée à 20 h 26

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

Nicole Laflamme

Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
greffier-trésorier